



Réf. Farde e-Assemblées : 2345519

N° OJ : 6

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : Service Seniors de la Ville de Bruxelles.- Mettre fin aux activités du service Seniors de la Ville de Bruxelles.-
Transfert des tâches vers l'association de droit public Chapitre XII loi du CPAS «Les Maisons de quartier».

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la décision de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 novembre 2019 concernant le transfert des activités et des budgets du Service Seniors de la Ville de Bruxelles vers l'association Chapitre XII du CPAS «Les Maisons de quartier»;

Tenant compte de la nécessité d'uniformiser les interventions au bénéfice des seniors au sein de la Ville de Bruxelles et de concentrer toutes les activités au sein du C.P.A.S. de Bruxelles;

Considérant que dans ces circonstances l'ensemble de l'activité précitée doit être transférée vers l'association Chapitre XII du CPAS «Les Maisons de quartier» et que dans ce cadre l'unité organisationnelle "Service seniors" de la Ville doit cesser ses activités;

Vu que l'association Chapitre XII du CPAS «Les Maisons de quartier» a déjà mis tout en œuvre pour assurer la continuité du service pour les tâches transférées;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er : les missions suivantes sont transférées vers le Chapitre XII du CPAS «Les Maisons de quartier» à la date du 1/6/2020:

- aide et animations pour les seniors et familles ;
- gestion des pavillons de délasserment et espaces seniors;

Article 2 : il est mis fin aux activités du Service seniors de la Ville de Bruxelles.

Annexes :